



## COMMUNE DE FRANCALTROFF

Département de la MOSELLE  
Arrondissement de CHATEAU-SALINS

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

séance ordinaire 06 mars 2025, sous la présidence de M. Daniel CUFER, Maire.

Nombre de conseillers élus	<b>15</b>	Conseillers en fonction	<b>14</b>	Conseillers présents	<b>11</b>
Conseillers absents	<b>3</b>	Pouvoirs	<b>2</b>	<b>Date convocation : 26/02/2025</b>	

Présents : CHATEAU Jean-Claude, CUFER Daniel, DAMM François, FINICKEL Anne, GILLET Arnaud, JAYER Gérard, NAU Jonathan, QUODBACH Sandrine, RAGNOTTI Nadine, SCHMITT Joël, SCHROEDER Corinne.

Absents excusés : CORNELIUS Laurence (procuration à M. GILLET), MULLER Nadine (procuration à Mme SCHROEDER)

Absent : CHMIEL Jonathan

#### ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23/01/2025
- Décisions prises par le Maire depuis la séance du 23/01/2025, dans le cadre des délégations consenties par délibération du 13.07.2020
- DCM n°6 : Budget communal : Approbation du Compte financier unique (CFU) de la commune
- DCM n°7 : Affectation du résultat de fonctionnement 2024
- DCM n°8 : Budget communal : Approbation du Compte financier unique (CFU) du budget annexe « Lotissement »
- DCM n°9 : Budget Lotissement – Affectation du résultat d'exploitation 2024
- DCM n°10 : Demande de subvention AMISSUR pour le projet : « sécurisation de trottoir, rue du Bourg RD 39 – Côté pair »
- DCM n°11 : Maîtrise d'Œuvre pour les projets : « Travaux d'aménagement d'espace public structurant Rue du Bourg » et « Modernisation et effacement des réseaux secs Rue du Bourg / Rue de Dieuze »
- DCM n°12 : ONF : Travaux sylvicoles 2025
- DCM n°13 : Demandes de subventions par les associations
- Questions diverses...

Un scrutin a eu lieu, M. NAU Jonathan a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui leur a été transmis avec la convocation, et donne des informations sur les suites données par l'administration aux décisions prises. Le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

#### DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

- 02/2025 : Souscription d'un contrat de service pour la location et la maintenance de 3 copieurs pour la mairie et les écoles
- 03/2025 : Acquisition d'une armoire de sécurité extérieure pour DAE
- 04/2025 : Travaux de pose de 4 fenêtres fixes à l'atelier municipal
- 05/2025 : Acquisition d'un chauffe-eau mural Ariston 80 L pour le périscolaire
- 06/2025 : Acquisition d'un tableau électrique LEGRAND pour mise en conformité électrique de la mairie
- 07/2025 : Acquisition d'une VMC simple flux ALDES pour les WC homme de la mairie/Salle des fêtes
- 08/2025 : Acquisition et pose d'une cuisine pour la création d'un espace détente/repos à l'étage de la mairie

\*\*\*\*\*

#### N°DCM : 06/2025

Objet : Budget communal : Approbation du Compte financier unique (CFU) de la commune

Classification : 7.1 décisions budgétaires

#### EXPOSE

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024 du budget communal de Francaltroff;

**Vu** le CFU 2024 du budget communal de Francaltroff ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les éléments susvisés ;

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-507 079,31	0,00	340 055,76	0,00	-167 023,55
Fonctionnement	323 680,60	65 802,09	249 149,13	0,00	507 027,64
<b>TOTAL I</b>	<b>-183 398,71</b>	<b>65 802,09</b>	<b>589 204,89</b>	<b>0,00</b>	<b>340 004,09</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60301-LOT-FRANCALTROFF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-42 665,88	0,00	0,00	0,00	-42 665,88
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-Total	-42 665,88	0,00	0,00	0,00	-42 665,88
<b>TOTAL II</b>	<b>-42 665,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-42 665,88</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-226 064,59</b>	<b>65 802,09</b>	<b>589 204,89</b>	<b>0,00</b>	<b>297 338,21</b>

### DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget communal de Francaltroff
- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants :	12
Pour :	12 (dont 2 procurations)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote	

\*\*\*\*\*

**N° DCM°: 07/2025**

**Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2024**

**Classification : 7.1 Décisions budgétaires**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

#### Reports :

Pour rappel : <b>DEFICIT</b> reporté de la section INVESTISSEMENT de l'année antérieure :	<b>- 507 079,31 €</b>
Pour rappel : <b>EXCEDENT</b> reporté de la section FONCTIONNEMENT de l'année antérieure :	<b>+ 257 878,51 €</b>

#### Soldes d'exécution

<b>Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'INVESTISSEMENT de :</b>	<b>+ 340 055,76 €</b>
<b>Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de FONCTIONNEMENT de :</b>	<b>+ 249 149,13 €</b>

#### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'INVESTISSEMENT laisse apparaître des restes à réaliser :

<b>En dépenses pour un montant de :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>En recettes pour un montant de :</b>	<b>0,00 €</b>

**Besoin net de la section d'investissement**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

167 023,55 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

**Compte 1068**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :

507 027,64 €

**Ligne 002**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

0,00 €

Votants :	13
Pour :	13 (dont 2 procurations)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

\*\*\*\*\*

**N°DCM : 08/2025****Objet : Budget communal : Approbation du Compte financier unique (CFU) du budget annexe « Lotissement »****Classification : 7.1 décisions budgétaires****EXPOSE****Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024 du budget annexe « Lotissement » ;**Vu** le CFU 2024 du budget annexe « Lotissement » ;**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;**Considérant** les éléments susvisés ;

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N	
<b>I - Budget principal</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL I</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LOT-FRANCALTROFF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-42 665,88	0,00	0,00	0,00	0,00	-42 665,88
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-Total	-42 665,88	0,00	0,00	0,00	0,00	-42 665,88
<b>TOTAL II</b>	<b>-42 665,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-42 665,88</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-42 665,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-42 665,88</b>

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Lotissement »
- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants :	12
Pour :	12 (dont 2 procurations)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote	

\*\*\*\*\*

**N° DCM : 09/2025**

**Objet :** Budget Lotissement – Affectation du résultat d'exploitation 2024

**Classification :** 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif du budget annexe « lotissement » qui fait apparaître :

**Reports :**

Pour rappel : Déficit reporté de la section INVESTISSEMENT de l'année antérieure :	- 42 665,88 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section FONCTIONNEMENT de l'année antérieure :	0,00 €

**Soldes d'exécution**

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'INVESTISSEMENT de :	0,00 €
Un solde d'exécution (Déficit – 002) de la section de FONCTIONNEMENT de :	0,00 €

**Restes à réaliser**

Par ailleurs, la section d'INVESTISSEMENT laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

**Besoin net de la section d'investissement**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	42 665,88 €
--	-------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

**Compte 1068**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €
---	--------

**Ligne 002**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	0,00 €
---	--------

Votants :	13
Pour :	13 (dont 2 procurations)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

\*\*\*\*\*

**N° DCM : 10/2025 :**

**Objet :** Demande de subvention AMISSUR pour le projet : « sécurisation de trottoir, rue du Bourg RD 39 – Côté pair »

**Classification :** 7.5 Subventions

**EXPOSE**

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal l'étude d'avant-projet concernant des travaux de sécurisation de trottoir, rue du Bourg RD n° 39 – côté pair.

La rue du Bourg permet la liaison de Francaltroff au village voisin de Léning. C'est une route départementale très fréquentée, présentant une chaussée large et offrant une bonne visibilité, n'incitant pas les usagers à ralentir.

Ce projet prévoit la sécurisation du cheminement piéton côté pair de l'entrée d'agglomération en venant de Léning jusqu'au 9B rue du Dieuze. Il complète l'offre existante de chantiers et cheminements piétons et sécurise le carrefour RD/39 /RD22.

Le montant de ce projet est estimé à 50 435,00 € HT.

TOTAL GLOBAL			
Désignation	H.T. €	T.V.A 20,0% €	T.T.C. €
<b>AMELIORATION DU CADRE DE VIE RUE DU BOURG / RUE DE DIEUZE AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR RUE DU BOURG COTE PAIR</b>	<b>50 435,00</b>	<b>10 087,00</b>	<b>60 522,00</b>

Afin de savoir si ce projet est réalisable, M. le Maire souhaite solliciter le département de la Moselle dans le cadre de la subvention AMISSUR.

**Vu** l'avis favorable de l'UTT de Dieuze sur ce projet.

**DECISION**

Après s'être fait présenter le projet et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter le Département de la Moselle pour l'octroi d'une subvention AMISSUR
- **S'ENGAGE** à achever les travaux avant le 15 octobre 2026
- **S'ENGAGE** à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés.

Votants :	13
Pour :	13 (dont 2 procurations)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

\*\*\*\*\*

**N° DCM : 11/2025 :**

**Objet : Maîtrise d'Œuvre pour les projets : « Travaux d'aménagement d'espace public structurant Rue du Bourg » et « Modernisation et effacement des réseaux secs Rue du Bourg / Rue de Dieuze »**

**Classification : 1.1 Marchés publics**

**EXPOSE**

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis du Cabinet Lambert pour les missions de maîtrise d'œuvre concernant les « Travaux d'aménagement d'espace public structurant Rue du Bourg » et « Modernisation et effacement des réseaux secs Rue du Bourg / Rue de Dieuze »

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
Mission de Maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement d'espace public structurant Rue du Bourg			
Phase AVP : réalisation des études d'avant-projet	8 125,00	1	8 125,00
Phase PRO : réalisation des études de projet	6 500,00	1	6 500,00
Phase ACT : assistance au Pouvoir Adjudicateur à la passation des contrats de travaux	3 250,00	1	3 250,00
Phase EXE : réalisation des études d'exécution	3 250,00	1	3 250,00
Phase DET : direction de l'exécution des travaux	9 750,00	1	9 750,00
Phase AOR : assistance au Pouvoir Adjudicateur aux opérations de réception des travaux	1 625,00	1	1 625,00

<b>Total HT</b>	<b>Total TVA - 20,00%</b>	<b>Total TTC</b>
<b>32 500,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>39 000,00 €</b>

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
<b>Mission de Maîtrise d'oeuvre pour les travaux de modernisation et effacement des réseaux secs Rue de Dieuze / Rue du Bourg</b>			
Phase AVP : réalisation des études d'avant-projet	4 160,00	1	4 160,00
Phase PRO : réalisation des études de projet	5 200,00	1	5 200,00
Phase ACT : assistance au Pouvoir Adjudicateur à la passation des contrats de travaux	2 080,00	1	2 080,00
Phase EXE : réalisation des études d'exécution	2 080,00	1	2 080,00
Phase DET : direction de l'exécution des travaux	6 240,00	1	6 240,00
Phase AOR : assistance au Pouvoir Adjudicateur aux opérations de réception des travaux	1 040,00	1	1 040,00

Total HT	Total TVA - 20,00%	Total TTC
20 800,00 €	4 160,00 €	24 960,00 €

### DECISION

Après s'être fait présenter les devis et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** les devis de missions de maîtrise d'œuvre du CABINET LAMBERT de Sarre-Union (67260) pour 32 500 € HT et 20 800 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les devis correspondants

Votants :	13
Pour :	13 (dont 2 procurations)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

\*\*\*\*\*

### N° DCM : 12/2025

**Objet : ONF : Travaux sylvicoles 2025**

**Classification : 7.1 Décisions budgétaires**

### EXPOSE

Monsieur le Maire présente aux conseillers le programme de travaux sylvicoles 2025 dans le cadre de l'aménagement forestier.

Travaux sylvicoles ANNEE 2025	Localisation	quantité
Dégagement manuel des régénérations naturelles	19.u et 20.u	19,61 ha
Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée	19.u et 20.u	31 km

Coût H.T. du programme des travaux estimé à 32 030 € H.T. (TVA à 10 %)

### DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le programme sylvicole pour 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander des devis auprès des entreprises de bûcheronnage et de débardage et à démarrer les travaux avec l'entreprise la moins disante.

Votants :	13
Pour :	13 (dont 2 procurations)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

\*\*\*\*\*

**N° DCM : 13/2025**

**Objet : Demandes de subventions par les associations**

**Classification : 7.5 subventions**

Pour l'année 2025, plusieurs demandes de subventions sont en présence, à savoir :

**Associations locales :**

Nom de l'association	Pour information subvention allouée en 2024	motif	Subvention demandée en 2025	Subvention allouée en 2025	VOTES
Football club	800,00 €	Fonctionnement 2025	3 000,00 €	1 500,00 €	Pour : 13 Contre : 0 Abst. : 0
Club Canin Francaltroff	750,00 €	Fonctionnement 2025	150,00 €	150,00 €	Pour : 13 Contre : 0 Abst. : 0

**Associations extra-locales :**

SOUVENIR FRANCAIS 57670 ALBESTROFF	100,00 €	Fonctionnement 2025	./ €. €	100,00 €	Pour : 13 Contre : 0 Abst. : 0
RESTO DU COEUR 57 685 AUGNY	300,00 €	Fonctionnement 2025	./ €. €	300,00 €	Pour : 13 Contre : 0 Abst. : 0

*Le Conseil Municipal, après avis de la commission des finances et après avoir délibéré :*

**DECIDE** de verser les subventions indiquées dans la colonne « **subvention allouée en 2025** » soit un total de 2 050,00 €

\*\*\*\*\*

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 19h30.

**Le secrétaire de séance :**

**M. NAU Jonathan**

